



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-VIENNE**

MONSIEUR LE PRESIDENT
LIMOGES METROPOLE
COMMUNAUTE URBAINE
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE
L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE
19 RUE BERNARD PALISSY
CS 10001
87031 LIMOGES CEDEX 1

LE PRESIDENT

Réf : SG/LV/KA

Dossier suivi par L. VIGOUROUX

Objet :

Règlement Local de Publicité de la Commune de
FEYTIAT

A L'ATTENTION DE MAEVA AMIAUX

Panazol, le 2 Janvier 2020

Magnac-Laval
20 rue Camille Grellier
87190 Magnac-Laval
Tél. : 05 55 60 92 40
Fax : 05 55 60 92 41
antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Laurent-sur-Gorre
1-3 place Léon Litaud
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
Tél. : 05 55 48 83 83
Fax : 05 55 48 83 82
antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Yrieix-la-Perche
la Seynie
87500 Saint-Yrieix-la-Perche
Tél. : 05 55 75 11 12
antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Limoges Monts et Vallées
2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 Limoges Cedex 1
Tél. : 05 87 50 40 87
Fax : 05 87 50 40 85
antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.581-14-1 du Code de l'Environnement, vous nous avez transmis, pour avis, le projet de Règlement Local de Publicité de la Commune de FEYTIAT.

Ce projet n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

B. VENTEAU.

@87CHAMBRE



@CHAMBAGRIB7



HAUTE-VIENNE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 702 021 00034
APE 9411Z

SAFRAN